

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES garderies - cantine - études surveillées - ateliers périscolaires

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription aux accueils périscolaires de la commune de Valgelon-La Rochette. Ce dossier comprend quatre documents :

- La fiche familiale, à remplir et à rendre,
- Les tarifs périscolaires ainsi que les horaires scolaires et périscolaires,
- Un formulaire de prise temporaire de médicaments à conserver,
- Un formulaire de modification de réservations à conserver

Pour les réservations annuelles, le formulaire sera rempli avec les agents, lors de votre venue.

Lorsque vous l'aurez dûment complété, veuillez remettre ce dossier à Madame Scherrer ou Monsieur Tellier, dont les bureaux se situent au rez de chaussée du bâtiment administratif «Service Périscolaire», situé à côté de la mairie.

Si vous rencontrez une quelconque difficulté lors de la constitution du dossier, vous pourrez solliciter toute l'aide nécessaire auprès des agents lors de sa dépose.

! A partir de cette nouvelle année scolaire, le délai des réservations sera réduit à deux jours ouvrables avant la date de la modification souhaitée (jeudi pour lundi, vendredi pour mardi...).

Veuillez prendre connaissance des informations suivantes pour procéder à l'inscription et aux réservations :

Permanences :

Lundi au vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30

Sur rendez-vous en dehors de ces heures

Contact :

04 79 65 41 25 ou resa-perisco@valgelon-la-rochette.com

Modifications des réservations : LE PORTAIL FAMILLE :

Les modifications se feront prioritairement via le portail famille (inscription nécessaire) ou exceptionnellement par courriel ou formulaire papier.

Le lien est disponible sur le site de la commune www.valgelon-la-rochette.com / page périscolaire.

Documents à présenter obligatoirement lors de l'inscription :

- Justificatif de domicile (facture EDF, avis d'imposition..., téléphonie mobile exclue) de moins de 3 mois,
- Carnet de santé de chaque enfant (l'original, pas de photocopie),
- Attestation CAF précisant votre n° d'allocataire et votre quotient familial,
- Relevé IBAN pour le prélèvement automatique (si 1ère demande).

! L'accueil des mercredis est organisé par la communauté de communes de Coeur de Savoie.

Veuillez vous mettre en contact avec le service concerné :

<http://www.coeurdesavoie.fr/1162-enfance-jeunesse.htm>

En souhaitant que ces services répondent au mieux à vos souhaits, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Emmanuelle ATES
Adjointe à la vie scolaire
et périscolaire

QF (pour les résidents de Valgelon-La Rochette et ULIS)	Repas	Repas sans réservation	AP/ES	AP/ES sans réservation	AP/ES	AP/ES sans réservation	AP/ES	Garderies (présence)	Garderies sans réservation
			1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant et +		
QF ≤ 350	2,54	4,45	0,80	2,00	0,40	1,00	0	1,95	4,88
351 < QF ≤ 500	2,88	5,04	0,88	2,20	0,44	1,10	0	1,95	4,88
501 < QF ≤ 650	3,28	5,74	0,95	2,40	0,48	1,20	0	1,95	4,88
651 < QF ≤ 850	3,60	6,30	1,03	2,58	0,52	1,29	0	1,95	4,88
851 < QF ≤ 1 050	3,88	6,79	1,11	2,78	0,56	1,39	0	1,95	4,88
1 051 < QF ≤ 1 350	4,19	7,33	1,19	2,98	0,60	1,49	0	1,95	4,88
1 351 < QF ≤ 1 850	4,54	7,95	1,27	3,18	0,64	1,59	0	1,95	4,88
1 851 < QF ≤ 2 100	4,85	8,49	1,33	3,33	0,67	1,66	0	1,95	4,88
QF > 2 100	4,90	8,58	1,35	3,38	0,68	1,69	0	1,95	4,88
PAI Communal	2,54	4,45	/	/	/	/	/	/	/
PAI non Communal	2,88	5,04	/	/	/	/	/	/	/
CFE	4,90	8,58	1,35	3,38	0,68	1,69	0	1,95	4,88
Communes conventionnées	5,65	9,89	1,35	3,38	0,68	1,69	0	1,95	4,88
Communes non conventionnées	10,55	18,46	2,54	6,41	1,27	3,18	0	1,95	4,88

Horaires		
4 jours scolarisés	Maternelles	Elémentaire
		Ecoles :
Matin	8 ^h 25 / 11 ^h 40	8 ^h 20 / 11 ^h 50
Après-midi	13 ^h 30 / 16 ^h 15	13 ^h 50 / 16 ^h 20
	Périscolaire :	
Garderie matin	7 ^h 30 / 8 ^h 15	7 ^h 30 / 8 ^h 10
Cantine	11 ^h 40 / 13 ^h 30	11 ^h 50 / 13 ^h 50
Etudes ou ateliers	-	16 ^h 20 / 17 ^h 20
Garderie soir	16 ^h 15 / 18 ^h 30	17 ^h 20 / 18 ^h 30

E xtraits du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires, rappel de procédures

- Modifications de réservations **PRIORITAIREMENT** via le portail famille sur le site www.valgelon-la-rochette.com ou exceptionnellement par courriel ou formulaire papier.
- Pénalités en cas de retard aux accueils ou d'absence de réservation.
- Déduction sur les paiements pour raison médicale **A PARTIR DU 2^{ème} JOUR** d'absence **ET** sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation **DANS LES 8 JOURS**.
- Un enfant non scolarisé l'après-midi ne peut bénéficier, ni des études, ni des AP, ni de la garderie du soir.
- Toute sortie d'un accueil périscolaire est définitive.
- Délai de réservations de l'ensemble des accueils périscolaires : 2 jours ouvrables (Cf recto).
- Réservation des études surveillées : 6 JOURS **OUVRABLES AVANT** les vacances pour la période suivante (de vacances à vacances).
- Aucune modification de réservation n'est nécessaire en cas de sorties scolaires sur la journée ou si les enfants sont inscrits au soutien scolaire (APC).
- Lien et codes du Portail Famille à demander auprès du service périscolaire

Coordonnées familiales et professionnelles, facturation et contacts secondaires

* Garde alternée : remplir 1 feuille/parent, préciser quel parent est prioritaire, indiquer la semaine de garde

Garde * alternée	Mère		Père		Tuteur ou responsable légal
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> Paire	<input type="checkbox"/> Impaire	<input type="checkbox"/> Paire	<input type="checkbox"/> Impaire	
Nom :					
Prénom :					
Adresse complète :					
Tél. domicile :					
Tél. portable :					
Employeur :					
Tél. employeur :					

2021

2022

Réservé au service

CFE

ULIS

PAI

Adresse mail (en majuscules) :
(obligatoire pour le portail famille)

@

Quotient familial :
(sur présentation d'une attestation)

N° allocataire :
(CAF ou MSA)

Adresse de facturation :
(si différente de l'adresse familiale)

Portail famille :

OUI

NON

Prélèvement automatique :

OUI

NON

Si 1ère demande, fournir un IBAN *

* Demander ou imprimer le formulaire Mandat

Nom, téléphone des personnes autorisées à récupérer les enfants ou à être appelées en cas d'urgence

Je soussigné(e) _____ déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires joint et m'engage à le respecter,
- Avoir pris connaissance au dos de ce formulaire des conditions RGPD,
- Exactes toutes les informations médicales et civiles précisées dans ce dossier d'inscription, y compris la fiche sanitaire de liaison de chacun des enfants inscrits,
- Autoriser les animateurs ou les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant,
- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant les activités périscolaires de mon ou mes enfants,
- Autorise la commune à utiliser et publier toute image pouvant faire apparaître mon enfant, dans le cadre strictement municipal (affiche, bulletin municipal, site internet, Info Express, reportage vidéo).
- N'autorise pas la commune à publier une quelconque image de mon ou de mes enfants.

à Valgelon-La Rochette, le

Lu et approuvé, signature

Les données personnelles recueillies via ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la commune de Valgelon-La Rochette dans le but de gérer les inscriptions et la facturation des activités périscolaires.

Ces données sont uniquement destinées aux agents de la collectivité en charge du service périscolaire et comptabilité. Ces données pourront cependant être communiquées aux personnes et organismes autorisés à avoir communication de ces données.

Ces données sont conservées pendant : 10 ans

Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : resa-perisco@valgelon-la-rochette.com ou Mairie de Valgelon-La Rochette 1, place Albert Rey, 73110 VALGELON-LA ROCHETTE.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Il est rappelé que l'administration de médicament est un acte professionnel, dont la pratique est exclusivement réservée au titulaire d'un diplôme ou certificat exigé pour l'exercice de la profession de médecin (art L4111-1, L4311-1 du code de la santé publique).

Conformément à l'article 8 du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires, le personnel de l'accueil périscolaire n'étant pas habilité à administrer des médicaments, il est fortement conseillé que la prise de médicament soit prescrite par le médecin en dehors des temps d'accueils périscolaires.

De façon exceptionnelle, dans le cas où l'enfant doit prendre un traitement durant le temps d'accueil périscolaire, le personnel périscolaire pourra apporter son concours pour l'administration de médicaments, aux conditions suivantes :

- l'enfant doit être capable d'accomplir seul le geste de prise du médicament
- les parents devront remplir et remettre au personnel périscolaire le formulaire d'autorisation
- ils devront joindre une copie de l'ordonnance médicale prescrivant le traitement (prescription lisible et détaillée)
- les parents devront remettre les médicaments directement au personnel périscolaire dans une trousse ou contenant portant le nom de l'enfant. Si le médicament doit être entreposé dans un lieu réfrigéré, le parent est tenu de se présenter au personnel périscolaire dès l'arrivée de l'enfant dans l'école (aucun médicament ne doit être confié à l'enfant).

PRISE DE MÉDICAMENT SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

responsable légal(e) de l'enfant :

scolarisé à Valgelon-La Rochette, à l'école :

Période de prescription : du/...../..... au/...../.....

autorise mon enfant à prendre le médicament dûment prescrit par le médecin durant le temps d'accueil périscolaire et dans les conditions prévues à l'article 8 du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires.

Fait à, le

Signature du responsable légal(e) :

Les données personnelles recueillies via ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la commune de Valgelon-La Rochette dans le but de gérer les inscriptions et la facturation des activités périscolaires.

Ces données sont uniquement destinées aux agents de la collectivité en charge du service périscolaire et comptabilité. Ces données pourront cependant être communiquées aux personnes et organismes autorisés à avoir communication de ces données.

Ces données sont conservées pendant : 10 ans

Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : resa-perisco@valgelon-la-rochette.com ou Mairie de Valgelon-La Rochette 1, place Albert Rey, 73110 VALGELON-LA ROCHETTE.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Service Scolaire et Péri-scolaire
2, Place Albert Rey
La Rochette
73110 VALGELON-LA ROCHETTE

DEMANDE de MODIFICATION des RÉSERVATIONS PERISCOLAIRES

Date de la demande : ____ / ____ / ____

Délai de réservation de
tous les accueils péri-scolaires :
2 jours ouvrables avant, minimum

Nom de ou des enfants : _____

Prénom(s) de ou des enfants : _____

SI LES MODIFICATIONS SONT DIFFÉRENTES SELON LES ENFANTS, REMPLIR 1 FORMULAIRE/ENFANT

Dates des réservations A AJOUTER à celles déjà effectuées :

Garderie du Matin	Cantine	Garderie du Soir*	Atelier Péri-scolaire (primaire uniquement)
du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....
du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....
du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....
du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....
du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....
du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....

* Uniquement si l'enfant est préalablement inscrit aux AP ou aux études surveillées

Dates des réservations déjà effectuées A ANNULER :

Garderie du Matin	Cantine	Garderie du Soir*	Atelier Péri-scolaire (primaire uniquement)
du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....
du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....
du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....
du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....	du/..... au/.....

Notes diverses (changement d'adresse, de QF, de n° de téléphone, mise à jour des vaccins) :

.....

.....

.....

.....

.....

VERSION NUMÉRIQUE : PORTAIL FAMILLE SUR LE SITE www.valgelon-la-rochette.com/périscolaire

Demandez votre identifiant au service péri-scolaire

Contact : resa-perisco@valgelon-la-rochette.com